FO
BORDEAUX MÉTROPOLE

Élections professionnelles 2026
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CCP

Vous avez une voix, faites-la entendre !

Du 3 au 10 décembre

VOTEZ FO
BORDEAUX MÉTROPOLE

Consultez notre site

05 56 99 86 48

https://fo-bordeaux-metropole.fr

FO
BORDEAUX METROPOLE

NOS CANDIDATS
À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CCP

NOS REVENDICATIONS

Valoriser les postes de 1er niveau	**Valoriser** les expertises internes et la mobilité interne
Répartir l'effort d'économie avec équité et exemplarité	**Maintenir** une protection sociale complémentaire avantageuse pour tous
Supprimer le processus d'entretiens de promotion interne	**Limiter** les open space et les flex offices
Doter les agents d'EPI adaptés aux spécificités des métiers	**Identifier** les postes impactés par l'IA et mettre en place un plan d'accompagnement
Favoriser l'égalité femmes/hommes	**Etablir** un plan de carrière senior

Dominique DINE
DGNSI

Juliette LEARD
DGTERE / Dir. Patrimoine bâti

Florentine NIARD VEVAUD
Direction des ressources humaines

Laetitia VOISIN
DGT / Dir. Aménagement

Frédéric COURBET
Direction de la collecte

Cécile MOLENAT
DGT / Dir. Aménagement

Wendy VIGIER
Direction de la collecte

Cyril BERNEDE
Direction Valorisation / Déchetteries DFVI

RÔLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

La **Commission Consultative Paritaire (CCP)** est une instance paritaire pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale.

01 GARANTIE DES DROITS
Elle veille au **respect des règles** applicables aux agents contractuels de droit public et **sécurise juridiquement** les décisions de l'autorité territoriale.

02 AVIS SUR SAISINES DE L'ADMINISTRATION
Elle est obligatoirement consultée (avant la décision) sur certains **actes individuels** comme les licenciements (inaptitude physique, insuffisance professionnelle, intérêt du service) ou les **sanctions disciplinaires.**

03 AVIS SUR SAISINES DE L'AGENT
L'agent peut la saisir (après la décision) pour des **litiges individuels** concernant l'entretien professionnel, le temps partiel, le télétravail ou la formation (CPF, CET).

LE BON CHOIX, C'EST FO !

Des collègues à vos côtés au quotidien !

05 56 99 86 48 | fo-bordeaux-metropole.fr